

Pourquoi la petite enfance est le plus grand défi de la francophonie hors Québec

Rodrigue Landry

Directeur général

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Communication dans le cadre du Colloque RONPE (Regroupement de
l'Ouest et du Nord en petite enfance)

Winnipeg
28 octobre, 2010

Institut canadien de recherche
sur les minorités linguistiques

ICRML  CIRLM

Canadian Institute for Research
on Linguistic Minorities

Plan

1. Introduction: une vitalité fragile
 2. Profil des enfants d'ayant droit (2006)
 3. Une analyse: le modèle de l'autonomie culturelle
 4. Scénarios et pistes d'action possibles
 5. Conclusion
-

Introduction: une vitalité fragile

Introduction: une vitalité fragile

Recensement de 2001: Libérer le potentiel caché de l'exogamie

Recensement de 2006: Petite enfance et autonomie culturelle

«Pour trouver une solution, il faut bien comprendre le problème»

Introduction: une vitalité fragile

Avec la Commission Laurendeau-Dunton (années 60) et la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), de nombreux progrès institutionnels pour les CFA...

- Un pays bilingue
- L'article 23
- Loi sur les langues officielles (1969, 1988, 2005): Partie VII; lois provinciales
- Réseau associatif et institutionnel important

Introduction: une vitalité fragile

La vitalité des communautés francophones et acadiennes (CFA) reste fragile.

Quelques **indices de vitalité linguistique**

«Tendances lourdes»

Une vitalité fragile

1. Une proportion démographique décroissante

7,3 % en 1951 → 4,1 % en 2006

(2,5 % pour la langue la plus souvent parlée à la maison).

2. Un taux de continuité linguistique décroissant (indice LP/LM)

0,73 en 1971



0,62 en 2006
(0,57)

Variations (2006):

0,91 au Nouveau-Brunswick (0,88)

0,60 en Ontario (0,54)

0,28 à 0,58 autres

Taux relatif d'attraction linguistique chez les CLOSM (1971-2006)

Minorité Francophone	1971	1981	1991	2001	2006
Langue parlée à la maison	675 925	666 785	636 640	612 985	604 975
Langue maternelle	926 400	923 605	976 415	980 270	975 390
Ratio langue parlée/langue maternelle	0,73	0,72	0,65	0,63	0,62
Minorité Anglophone					
Langue parlée à la maison	887 875	806 785	761 815	746 845	787 885
Langue maternelle	788 830	693 600	626 200	591 365	607 165
Ratio langue parlée/langue maternelle	1,13	1,16	1,22	1,26	1,30
Différence des ratios	0,40	0,44	0,57	0,63	0,68
Source : Calculs sur les données de Marmen et Corbeil (2004); Statistique Canada (2007)					

Une vitalité fragile

3. Un taux de fécondité inférieur au taux de remplacement (2,1)

4,95 en 1956-61 à 1,46 en 1996-2001.

4. Croissance des populations allophones au Canada.

	Canada	Québec	Hors-Québec
1951	11,8 %	3,7 %	15,2 %
2006	20, 1%	12,3 %	22,6 %

Une vitalité fragile

Les transferts linguistiques des allophones (2001):
au **Canada (incluant le Québec)** : 46%

43 % vers l'anglais et 3 % vers le français

au **Québec** : 42%

22 % vers l'anglais et 20 % vers le français
(21 vs 24 en 2006)

au **Nouveau- Brunswick**: 63%:

59 % vers l'anglais et 4 % vers le français

Autres: moins de 1 % vers le français

Une vitalité fragile

5. Une baisse de la clientèle scolaire admissible (5 à 17 ans)

1986	285 205
1991	264 200
1996	250 930
2001	237 825
2006	211 755

6. Taux d'exogamie en croissance.

Proportion d'enfants d'ayants droit en situation d'exogamie.

53 % en 1986

57% en 1991

60% en 1996

64% en 2001

66% en 2006

- N.B.: 32%
- Ontario: 68 %
- Autres: 73% à 95 %

Une vitalité fragile

7. Taux de fréquentation de l'école française en pourcentage (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007)

	Primaire	Secondaire	Total
N.B.	81	78	-----
Ontario	55	45	-----
Autres	17 à 48	11 à 42	-----
Territoires	46	-----	-----
Total	53	44	49

Une vitalité fragile

Taux de fréquentation de la prématernelle et de la maternelle françaises en pourcentage (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007)

	Prématernelle	Maternelle	Total
Total hors Québec	44	59	53

Une vitalité fragile

Pourcentage de fréquentation de garderies de langue anglaise et française (EVMLO, 2007)

	Anglaise	Française	Autres
Total hors Québec	35,7 %	58,4 %	5,9 %

8. Vieillissement de la population (2001)

Francophones: Ratio 65 ans + / 15 ans –

Québec = 0,66

Hors Québec = **1,15** (0,84 à 4,14)

Anglophones : Ratio 65 ans + / 15 ans –

Québec = 0,66

Hors Québec = **0,49**

9. Urbanisation grandissante et exode des régions rurales.

- affaiblissement des communautés francophones
- les migrants deviennent plus vulnérables à l'assimilation (concentration territoriale moins forte et plus haut taux d'exogamie).

Une vitalité fragile

Quelques exemples de l'effet urbain (2001)

	<i>% pop.</i>	<i>Familles exogames</i>	<i>Français LM</i>
St-Jean :	5 %	88 %	24 %
Fredericton :	7 %	81 %	35 %
Moncton :	34 %	60 %	56 %
Dieppe :	77 %	20 %	92 %
Shediac :	78 %	18 %	86 %
Edmundston :	94 %	9 %	98 %
Caraquet :	98 %	2 %	100 %

10. L'attraction sociale de l'anglais augmente: l'effet mondialisation

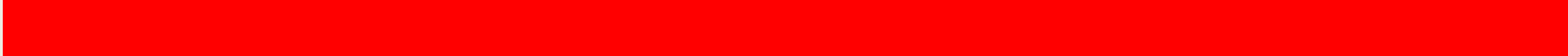
- l'anglais, une langue «hypercentrale» (Calvet, 1999), domine de plus en plus l'économie, la place publique, le paysage linguistique, les médias et la science (**langue publique, langue de statut**)
- le français, en situation de **diglossie**

Une vitalité fragile

- Le profil démologique des communautés francophones et acadiennes montre des « **tendances lourdes** » difficilement réversibles.
- Besoin d'aller au-delà de la « **résistance** ».

Une vitalité fragile

- Besoin d'œuvrer directement à la « revitalisation » des communautés francophones et acadiennes
 - « reversing language shift »
(Fishman, 1990, 1991, 2001)
 - « revitalisation langagière » (Grenoble et Whaley, 2006)



Profil des enfants d'ayant droit (2006)

Profil des enfants d'ayant droit (2006)

- Le profil fut préparé pour:
 - Enfants de citoyens canadiens demeurant avec un ou des parents francophones au moment du recensement
 - Deux groupes d'âge: 0 – 4 ans, 5 – 17 ans et le total (0 – 17 ans)
 - Une structure familiale à 5 composantes:
 - Deux parents francophones
 - Mère francophone
 - Père francophone
 - Mère monoparentale
 - Père monoparental

Profil des enfants d'ayant droit (2006)

- Le profil exclut :
 - Les enfants de parents francophones qui ne sont pas citoyens canadiens
 - Les enfants dont les parents sont non-citoyens et non- francophones mais qui emploient le français le plus souvent à la maison
 - Les enfants dont les parents sont citoyens et non- francophones mais qui emploient le français le plus souvent à la maison
 - Les enfants d'ayants droit de foyers monoparentaux vivant avec le parent anglophone ou allophone au moment du recensement
 - Les enfants qui ont droit à l'école française selon d'autres critères de l'article 23 (scolarisation du parent ou d'un frère ou d'une sœur, clause grands-parents)

Profil des enfants d'ayant droit (2006)

- Le profil se résume à deux tableaux :
 - **Tableau 1: Les nombres**
 - Nombre d'enfants d'ayants droit
 - ... dont le français est la ou une langue maternelle
 - ... qui parlent le français le plus souvent à la maison
 - ... qui parlent le français régulièrement
 - ... qui parlent le français au moins régulièrement
 - ... qui connaissent le français

Profil des enfants d'ayant droit (2006)

– **Tableau 2: Divers taux (en proportions)**

- Taux de transmission de la langue maternelle
 - Emploi du français le plus souvent à la maison
 - Emploi du français au moins régulièrement à la maison
 - Continuité linguistique: proportion de ceux de langue maternelle qui emploient le français le plus souvent à la maison
 - Proportion des enfants d'ayants droit qui connaissent le français
-

**Enfants d'ayants droit francophones et leur répartition selon diverses variables langagières, l'âge et la structure familiale
Canada moins le Québec**

Âge	Structure Familiale	Enfants d'ayants droit	Français langue maternelle	Français plus souvent parlé	Français régulièrement parlé	Français parlé au moins régulièrement	Connaissance du français
0 à 4 ans	Parents francophones	19145	17735	17360	550	17910	18075
	Mère francophone	20425	8000	5855	3685	9540	10040
	Père francophone	18300	3255	2400	2770	5170	5270
	Mère monoparentale	5295	3535	3110	520	3630	3710
	Père Monoparentale	690	430	425	70	495	430
	Total		63855	32955	29150	7595	36745
5 à 17 ans	Parents francophones	62125	57605	53190	4040	57230	59315
	Mère francophone	60775	19915	12890	14755	27645	35615
	Père francophone	56520	8185	5970	11120	17090	25485
	Mère monoparentale	26005	16065	13630	3515	17145	18945
	Père Monoparentale	6330	3695	3250	650	3900	4435
	Total		211755	105465	88930	34080	123010
0 à 17 ans	Parents francophones	81270	75340	70550	4590	75140	77390
	Mère francophone	81200	27915	18745	18440	37185	45655
	Père francophone	74820	11440	8370	13890	22260	30755
	Mère monoparentale	31300	19600	16740	4035	20775	22655
	Père Monoparentale	7020	4125	3675	720	4395	4865
	Total		275610	138420	118080	41675	159755

Enfants admissibles à l'école française selon différentes catégories Canada moins le Québec

Clientèle admissible potentielle	Âge			
	Catégories	0-4 ans	5-17 ans	Total
Parents ayants droit		63 855	211 755	275 710
Francophones non-citoyens*		810	1 845	2 655
Citoyens non-francophones*		1 990	7 435	9 425
Non-citoyens et non francophones*		580	1 410	1 990
Parent anglophone ayant droit**		2 943	15 901	18 844
Total***		70 178	238 346	308 324

* Les enfants emploient le français le plus souvent à la maison

** Estimés (Paillé, 2003)

*** Autres catégories possibles (ex. clause grands-parents, scolarisation, continuité familiale, immigrants)

**Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français
chez les enfants d'ayants droit selon l'âge et la structure familiale
Canada moins le Québec**

Âge	Structure Familiale	Langue maternelle	Le plus souvent parlé	Emploi au moins régulier	Continuité linguistique	Connaissance du français
0 à 4 ans	Parents francophones	0,93	0,91	0,94	0,98	0,94
	Mère francophone	0,39	0,29	0,47	0,73	0,49
	Père francophone	0,18	0,13	0,28	0,74	0,29
	Mère monoparentale	0,67	0,59	0,69	0,88	0,70
	Père Monoparentale	0,62	0,62	0,72	0,99	0,62
	Total	0,52	0,46	0,58	0,88	0,59
5 à 17 ans	Parents francophones	0,93	0,86	0,92	0,92	0,95
	Mère francophone	0,33	0,21	0,45	0,65	0,59
	Père francophone	0,14	0,11	0,30	0,73	0,45
	Mère monoparentale	0,62	0,52	0,66	0,85	0,73
	Père Monoparentale	0,58	0,51	0,62	0,88	0,70
	Total	0,50	0,42	0,58	0,84	0,68
0 à 17 ans	Parents francophones	0,93	0,87	0,92	0,94	0,95
	Mère francophone	0,34	0,23	0,46	0,67	0,56
	Père francophone	0,15	0,11	0,30	0,73	0,41
	Mère monoparentale	0,63	0,53	0,66	0,85	0,72
	Père Monoparentale	0,59	0,52	0,63	0,89	0,69
	Total	0,50	0,43	0,58	0,85	0,66

Une analyse: le modèle de l'autonomie culturelle

Cadre conceptuel: l'autonomie culturelles

Selon Fishman (1991, 2001):

Autonomie culturelle : protection de la langue et reproduction de la minorité au sein d'un État.

Autonomie politique: protection de la langue et reproduction de la minorité en se donnant son propre État

Cadre conceptuel: l'autonomie culturelle

- Peut s'inscrire dans une démarche de revitalisation ethnolinguistique (Fishman, 2001)
- Prise en charge par la minorité des facteurs associés à sa vitalité linguistique
- Nombreux types de gouvernance possibles
- Autonomie individuelle et collective

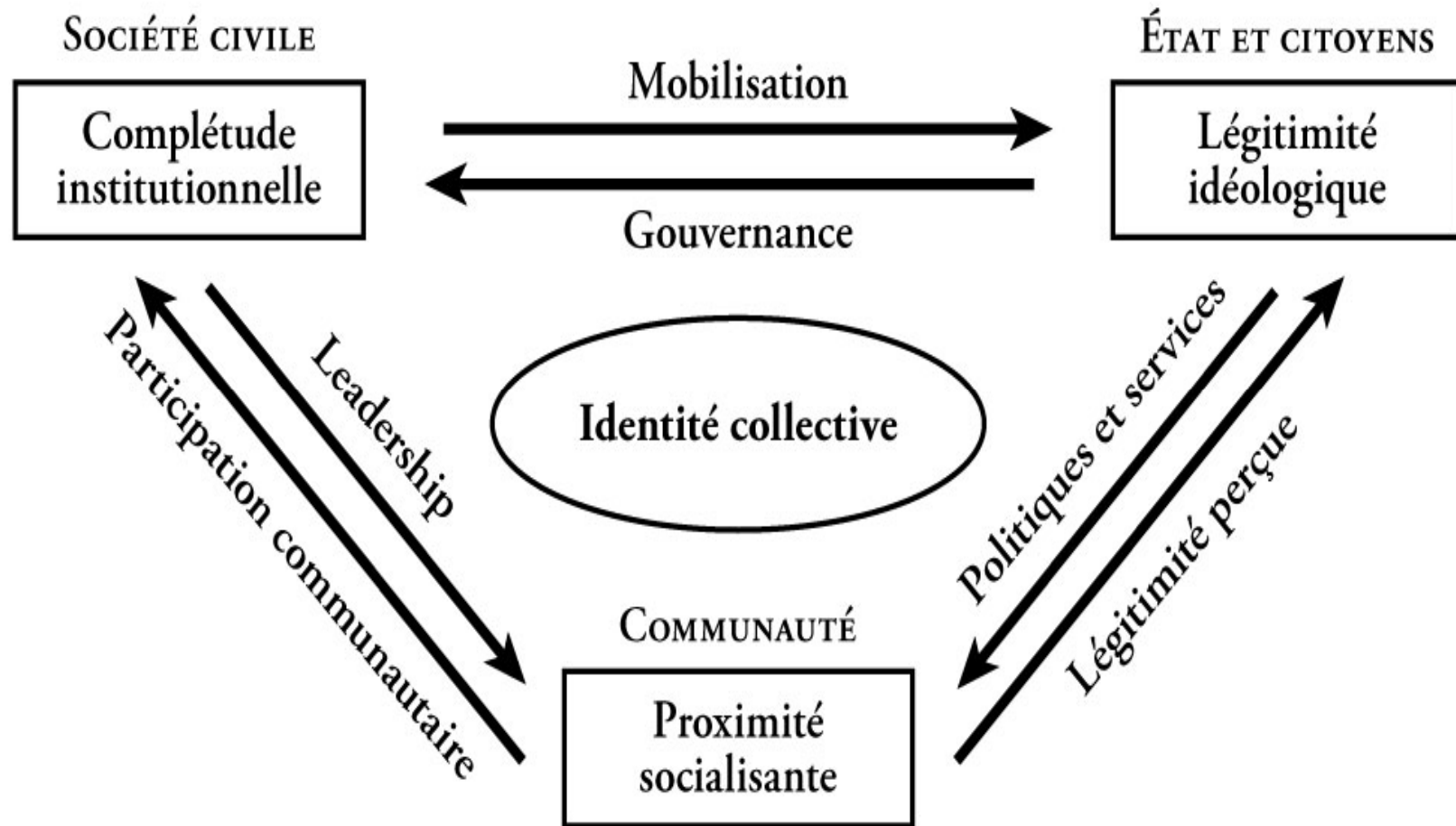
Cadre conceptuel: l'autonomie culturelle

- Le modèle (Landry, 2008,2009) identifie:
 - 3 composantes relatives à la vitalité linguistique
 - 3 catégories d'acteurs
 - Interaction dynamique avec l'identité collective du groupe
- La gestion scolaire est essentielle à l'autonomie culturelle

Cadre conceptuel: l'autonomie culturelle

- La famille et la petite enfance: la base de la gestion scolaire
- Augmenter les **taux de transmission du français langue maternelle** et la mise en oeuvre d'une «**complétude institutionnelle**» en petite enfance constituent le fondement de l'autonomie culturelle

Le modèle de l'autonomie culturelle



Le modèle de l'autonomie culturelle

- L'**identité collective** se trouve au cœur du modèle d'autonomie culturelle et interagit avec les autres composantes
- L'identité collective, ce n'est **pas la somme des identités personnelles.**
- C'est l'image que **le groupe** a de lui-même

Le modèle de l'autonomie culturelle

- L'identité collective a un « **visage public** ». Elle est « médiatisée par la presse, élaborée par les manuels d'histoire, racontée en littérature, retransmise dans le discours de l'élite » (Thériault, 2007)
 - Elle se manifeste aussi dans le **paysage linguistique** de la communauté.
 - L'identité collective est un **préalable** « pour la réalisation de projets communautaires ». (Breton, 1983).
-

Le modèle de l'autonomie culturelle

- Une communauté linguistique se donne des projets collectifs qui sont à la mesure de l'image qu'elle a d'elle-même.
- Les éléments de vitalité linguistique interagissent avec l'identité collective et cette dernière se façonne par les **actions collectives** qui agissent sur la vitalité de la communauté.
- L'identité collective est un **préalable** mais aussi un **produit** des actions collectives.

Le modèle de l'autonomie culturelle

- Une communauté se mobilise lorsqu'elle perçoit sa situation comme «**injuste**» et «**instable**».
- **Injuste** : la situation est perçue comme n'ayant pas la «légitimité» qu'elle mérite.
- **Instable** : on a espoir que la situation pourrait changer.

Le modèle de l'autonomie culturelle

- Chaque composante relève d'**acteurs différents** (image d'un trépied).
- La ***proximité socialisante*** est le lieu de la «communauté d'intimité», c'est-à-dire des liens de proximité vécus dans la sphère privée (famille, parenté, amis, réseaux sociaux). **Les individus sont les acteurs.**
- Sans les autres composantes, il s'agit d'une collectivité d'individus.

Le modèle de l'autonomie culturelle

- La composante ***complétude institutionnelle*** est le lieu d'action principal de la **société civile**. Sa dynamique est dans la **sphère publique** et c'est là qu'on y trouve les **sources du leadership** de la communauté.
- La «société civile» est le «corps intermédiaire» entre l'individu et l'État (ex. églises, associations, syndicats, institutions et organismes communautaires, médias).

Le modèle de l'autonomie culturelle

- Source de pouvoir et d'influence, la société civile n'est pas un «**gouvernement**» mais est capable de «**gouvernance**».
- Une communauté linguistique peut se donner/subir différentes formes de **gouvernance** (e.g. verticale ou horizontale).
- Cette gouvernance peut être +/- représentative de la communauté et l'impliquer +/- dans le processus décisionnel. La gouvernance peut être une source de «**mobilisation**» de la communauté (voir figure 1).

Le modèle de l'autonomie culturelle

- C'est au niveau de la ***légitimité idéologique*** que l'on trouve le rôle de **l'État et de ses citoyens.**
- Trois éléments de **l'État** moderne:
 - Un territoire
 - Une population
 - Une organisation politique qui exerce un pouvoir souverain de commandement
- Le **citoyen** est un «sujet de droit» et un détenteur de pouvoir (ex. choisit les gouvernements)

Le modèle de l'autonomie culturelle

a) La proximité socialisante

La composante « proximité socialisante » est centrale à la vitalité du groupe.

C'est le « noyau foyer-famille-voisinage-communauté » (Fishman)

C'est la **socialisation primaire** requise pour la transmission intergénérationnelle de la langue

Le modèle de l'autonomie culturelle

a) La proximité socialisante

Favorisée par la **concentration géographique** et la **proximité des institutions**

La proximité socialisante est le fondement même de la ***participation communautaire*** aux institutions du groupe

Le modèle de l'autonomie culturelle

a) **La proximité socialisante**

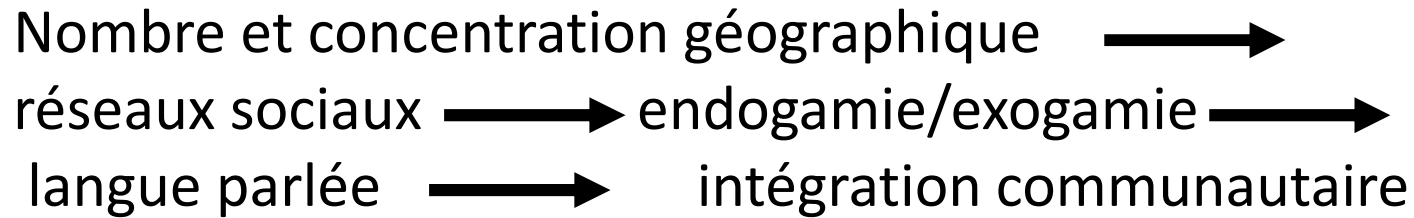
La **petite enfance** est l'élément fondamental de la proximité socialisante. Elle est déterminante de l'avenir de la communauté linguistique.

Le pouvoir est aux **parents** qui doivent faire des choix concernant l'identité et le développement psycholangagier de leur enfant.

Un certain «**déterminisme social**» s'impose.

Le modèle de l'autonomie culturelle

a) La proximité socialisante



L'exogamie n'est pas une **cause directe**

La cause directe est la **dynamique langagière** choisie par la famille.

Une **forte conscientisation** et la présence de certaines infrastructures (ex. garderies, CPEF) peuvent diminuer le «déterminisme social».

Le modèle de l'autonomie culturelle

b) La complétude institutionnelle

Représente la **prise en charge d'institutions culturelles et sociales**, laquelle donne vie à la langue du groupe sur la **place publique**

Gestion des « frontières de l'identité ».

L'école constitue l'institution pierre angulaire de l'autonomie culturelle.

b) La complétude institutionnelle

L'école est à la **source de toutes les autres institutions et...**

une importante **instance de proximité socialisante**

La **petite enfance** est à la source de la clientèle scolaire. **Quelle est sa base institutionnelle?**

Le modèle de l'autonomie culturelle

b) **La complétude institutionnelle**

Les institutions assurent la **continuité historique du groupe**.

Distinction entre les « **institutions** » et les « **organisations sociales** »

Sources du **leadership** auprès des membres de la communauté.

Le modèle de l'autonomie culturelle

b) **La complétude institutionnelle**

Les acteurs de la société civile jouent un rôle déterminant dans la **mobilisation collective** et dans la mise en œuvre de structures de **gouvernance** pour la communauté.

Ces acteurs peuvent agir politiquement et collectivement et faire valoir les besoins et les buts du groupe.

Le modèle de l'autonomie culturelle

b) **La complétude institutionnelle**

Certains acteurs de la société civile peuvent aussi agir comme **agents de conscientisation** de la population

Quel rôle joue une garderie?

Le modèle de l'autonomie culturelle

c) La légitimité idéologique

Regroupe les facteurs reliés à **l'appui de l'État** et des **citoyens** au projet d'autonomie culturelle du groupe.

Donne **statut et légitimité** au groupe.

Les groupes linguistiques non officiellement reconnus par l'État se perçoivent comme illégitimes et souffrent souvent d'«**insécurité statutaire**».

Le modèle de l'autonomie culturelle

c) La légitimité idéologique

Les **idéologies des États** concernant leurs minorités linguistiques s'expriment dans leurs politiques linguistiques (droits, programmes, services)

Le modèle de l'autonomie culturelle

- Figure 2. Continuum des orientations idéologiques des États par rapport aux minorités linguistiques (adapté de Bourhis, 2001)



Pluralisme

Civisme

Assimilationnisme

Ethnicisme

Appui

Rejet

Le modèle de l'autonomie culturelle

c) La légitimité idéologique

Quelles actions de l'État dans le domaine de la **petite enfance** pour appuyer l'autonomie culturelle ?

Niveau fédéral?

Niveau provincial?

La **dualité** au niveau de la petite enfance et de l'éducation?

Le modèle de l'autonomie culturelle

c) La légitimité idéologique

L'État peut **légitimer** la structure de **gouvernance** du groupe et agir en **partenariat** avec la communauté

Actions directes sur la communauté par ses **politiques et services**

Aussi des effets sur les **représentations sociales** des membres du groupe, c-à-d leur «**légitimité perçue**».

Le modèle de l'autonomie culturelle

En somme, l'autonomie culturelle est un processus dynamique complexe qui résulte de l'interaction de ses composantes. **Il y a renforcement mutuel entre ces éléments**. S'instaure alors un cercle vertueux menant à un degré supérieur d'autonomie culturelle ou bien un cercle vicieux conduisant à l'impuissance et à la résignation collective.

Scénarios et pistes d'action possibles

Pistes d'action possibles

L'autonomie culturelle se résume à trois défis:

1. Un défi de «proximité socialisante»

Une **base communautaire** pour la transmission de la langue de génération en génération

- Concentration > nombre
- Se regrouper autour de ses institutions
- Se donner une «vie communautaire»

Une forte **sensibilisation/conscientisation** des membres de la communauté

- Problème particulier des couples exogames

2. Un défi de «**complétude institutionnelle**»

Se donner des **institutions**: pour une continuité historique

Un **leadership** de la société civile

La communauté de base est constituée d'**individus**. Elle ne peut se motiver seule; elle a besoin d'appui.

Une **gouvernance** démocratique, représentative et mobilisatrice: pour une prise en charge collective

La gouvernance permet une **action politique** légitime.

3. Un défi de «**légitimité idéologique**»

Obtenir un **statut** et une **légitimité** dans l'État

- «politiques de reconnaissance»

Services et programmes (ex. garderies subventionnées par l'État)

Y a-t-il besoin d'une structure dualiste en petite enfance?

Le problème particulier de la **structure fédérale**

- Des ententes fédérales-provinciales(territoriales)

Pistes d'action possibles

Diagnostic: Ce que les **données** nous disent:

- Un nombre plus faible d'enfants
- Clientèle admissible à la baisse
- Une transmission incomplète de la langue maternelle
- Participation partielle aux institutions
- Une clientèle de plus en plus exogame et multiculturelle

Pistes d'action possibles

Diagnostic: Ce que les **acteurs sociaux** font:

- Des parents peu informés et sensibilisés
 - La situation exogame: un **microcosme** de la société canadienne
- Une structure de gouvernance (société civile) qui ne veut/peut pas se donner de priorités: elle agit comme une «extension» de la fonction publique fédérale
- Une structure fédérale qui ne se responsabilise pas face au problème

Pistes d'action possibles



Trois scénarios possibles:

1. Les tendances lourdes se maintiennent: disparition des communautés à vitesses variables
2. Les tendances lourdes se maintiennent: résistance de petites minorités armées de droits (effet «village gaulois»)
3. Partenariats et prises en charge collectives: ralentissement des tendances et revitalisation des communautés

Pistes d'action possibles

Comment favoriser le troisième scénario:

- Les CFA se donnent la «petite enfance» comme priorité: une formule gagnante pour tous.
- La structure fédérale (ententes bipartites) appuie les CFA face à ce défi commun.
- Intégrer le défi de la petite enfance à celui de la scolarisation
- Un message clair et positif: bilinguisme additif de l'enfant , une forte bilittératie, de nombreux avantages.
- **Éviter les extrêmes:** des écoles d'immersion vs des écoles vides
- Mise en œuvre d'une **stratégie tripartite** gagnante

Pistes d'action possibles

- Mise en œuvre d'une **stratégie tripartite**
 - Campagne nationale **majeure** de marketing: éveiller la conscience collective
 - Services d'appui à la petite enfance
 - Structure d'accueil ouverte à la diversité et affirmative de sa mission

Conclusion

Conclusion



- La petite enfance est le défi prioritaire des CFA, le fondement de tous les autres défis
- Le relèvement du défi exige une stratégie globale de revitalisation communautaire engageant tous les acteurs
- L'enjeu: rien de moins que la survie des CFA